

## AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/122 Direction territoriale du Havre

HAROPA PORT et la Société TRANSPORTS DES BOUCLES DE SEINE, 298 rue de la Varenne – 27450 SAINT ETIENNE DE L'ALLIER, SIREN n° 382 690 253 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-039 le 21/07/2021, portant sur la dépendance du domaine public située route de la Brèque sur la commune du Havre en vue d'une activité de stationnement de remorques et tracteurs routiers.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : relogement des transporteurs impactés par les travaux d'accueil de l'éolien offshore au port du Havre.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2 000 m². Durée de la convention : 3 ans à compter du 17/02/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-039 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : <a href="mailto:clientzip@haropaport.com">clientzip@haropaport.com</a>

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.